



Commune de
SAINT-SYMPHORIEN-SUR-SAONE
PLAN LOCAL D'URBANISME



3.2. Plan de zonage
Plan central
1/2500e

APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1

| | | |
|--|--|--|
| <p>Vu pour être annexé à notre arrêté ou délibération en date de ce jour.</p> <p>Le Maire;</p> | <p>PLU approuvé le : 24 octobre 2014</p> <p>MS n°1 approuvée le : 05 décembre 2022</p> | |
| <p>Pour copie conforme</p> <p>Le Maire;</p> | | |



Légende

- Zones du PLU :**
- U - Zone urbaine (desservie en assainissement collectif)
 - 1AU - Zone à urbaniser, ouverte à l'urbanisation
 - A - Zone agricole
 - Ah - Secteur de taille et capacités d'accueil limitées en zone agricole
 - An - Secteur de protection des continuités écologiques
 - N - Zone naturelle à protéger
 - Ni - Zone naturelle inondable
 - Nci - Abords du Canal du Rhône au Rhin
 - Nci - Emprises du canal et de ses abords directs inondable
 - Nh - Secteur de taille et capacités d'accueil limitées en zone naturelle
 - Nhi - Secteur de taille et capacités d'accueil limitées en zone naturelle inondable
 - NL - Terrains communaux à usage de loisirs
- Prescriptions particulières :**
- Pof - Élément du patrimoine communal à protéger en application de l'article L123-1-5 al.7 (soumis à permis de démolir) (+ numéro identifiant)
 - Corridor TVB : Continuités écologiques à préserver
 - TVB - Élément d'intérêt écologique et/ou paysager à protéger, en application de l'article L123-1-5 al.7 du Code de l'urbanisme
 - EBC - Espace Boisé Classé à protéger ou à créer

* L'indice "I" identifie les zones soumises à un risque d'inondation par le PPRI de la Saône

